

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 JUILLET 2025 à 19H00**



**N°080/2025 – Budget Régie de l'énergie 2025 : décision modificative n°1**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusée sans Pouvoir : **5**  
Absente : **0** – Votants : **20**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 9 JUILLET**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 3 juillet 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO),

**ETAIENT EXCUSÉS SANS POUVOIR :** BOILEAU Marc, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, TRICHOT Patricia.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**François BIRRAUX, Adjoint aux Finances**, précise que la délibération proposée a pour objectif d'effectuer une régularisation sur le budget de la Régie.

Tout budget d'une collectivité est soumis à l'obligation d'équilibre réel (*cf. article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales*) selon laquelle ses recettes propres doivent être suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. Or, les crédits inscrits au BP 2025 du budget de la Régie ne permettent pas d'assurer le respect de cette obligation :

DEPENSES/Capital de la dette		RESSOURCES PROPRES	
1641 Emprunts	53 072.06€	1068/Autres réserves	5 964.82€
		28131/Dotations aux amortissements bâtiments	15 500.00€
		021/Virement de la section de fonctionnement	30 509.61€
		001/Solde d'exécution négatif reporté	- 1 384.48€
<b>SOLDE : - 2 482.11€</b>			

Afin de régulariser la situation, il est proposé de procéder aux mouvements de crédits détaillés dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250709-080-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025  
Publication : 11/07/2025

